



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

Procès-verbal N° 10 de la séance du Conseil Intercommunal du 24 septembre 2024

Présents : Voir liste de présence annexée

Présidence : Sandra Hulaas, Morrens

Secrétaire : Nathalie Lüthi

Lieu : Collège de la Combe - Cugy

Début : 20h00

1. Accueil et Ordre du jour

Mme Sandra Hulaas, en remplacement de Markus Moser, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Elle rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter la prise de PV et que l'enregistrement sera détruit une fois ledit PV validé.

2. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour pour ce soir a été modifié au point 3 afin de désigner une nouvelle secrétaire suite au départ annoncé de Mme Lüthi pour des raisons professionnelles.

L'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité :

1. Accueil
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Appel / Assermentation / Elections
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024
5. Informations du Comité de Direction
6. Préavis N° 17/2024 – Règlement sur les transports scolaires de l'ASICE
7. Préavis N° 18/2024 – Budget 2025 de l'ASICE
8. Informations de la Directrice de l'établissement scolaire
9. Fonctionnement des commissions
10. Divers et propositions individuelles
11. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

3. Appel / Assermentation / Elections

Selon la liste de présence en annexe, 19 membres et 3 suppléants sont présents ; 1 membre est excusé. Sont également présents les 4 membres du Comité de Direction de l'ASICE, ainsi que M. Bertrand Fahrni, Directeur de l'ASICE.

Mme Sandra Hulaas procède à l'assermentation de 3 nouveaux membres :

- M. Jérémy Chassot , délégué pour Froideville
- Mr Daniel Bush délégué pour Morrens
- Mme Chantal Messerli déléguée suppléante pour Cugy.

La parole est ensuite donnée à Mme Murielle Russi, candidate pour le poste de secrétaire.

Mme Murielle Russi, employée de commerce de formation en retraite anticipée, occupe déjà la fonction de secrétaire du CODIR et du conseil intercommunal du SDIS du Haut Talent depuis 4 ans, et s'occupe depuis 2 ans du Triage et des Forêts. Elle remercie l'assemblée de la confiance qui lui est témoignée.

Mme Murielle Russi est élue par acclamation.

Le conseil prend donc congé de Mme Nathalie Lüthi qui rédigera encore le PV de ce soir. Mme Sandra Hulaas la remercie au nom de l'assemblée et du CODIR pour ces 3 années de service.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024

Le procès-verbal du 28 mai 2024 est accepté à l'unanimité.



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

5. Informations du Comité de Direction

La parole est donnée à Mme Frédérique Roth qui nous informe que la rentrée du mois s'est bien passée, avec 713 élèves primaires et 305 élèves secondaires, répartis en 54 classes. L'effectif global est en légère hausse par rapport à 2023.

Au niveau des transports, le nouveau prestataire Taxis romontois a pris ses marques et tout se passe bien. Grâce aux efforts consentis depuis 3 ans, les temps d'attente, les temps de parcours et le nombre d'élèves transportés sont à la baisse.

L'ensemble des élèves 1 à 6P sont à présent transportés avec 3 bus au lieu des 4 précédemment utilisés. Hors exception, les élèves 7P à 11S continuent de se déplacer au moyen des lignes de transports publics.

S'agissant des nouveaux horaires mis en place à la rentrée 2024, aucun problème majeur n'est à soulever, si ce n'est un déficit d'informations en tout début d'année scolaire concernant certaines classes spéciales. L'ensemble des horaires des prestations parascolaires (bibliothèque, cantines scolaires, centre d'animation, devoirs surveillés) ont été adaptés en conséquence.

Concernant les devoirs surveillés, ouverts dès 4 demandes sur un même site, la situation est la suivante : ouverture les lundi et jeudi à Cugy et lundi et mardi à Froideville. Pour l'heure, la demande n'est pas suffisante pour des ouvertures à Bretigny et Morrens. La situation pourrait évoluer selon les besoins des familles.

Concernant le centre d'animation, une campagne de présentation aux élèves 7P à 11S a à nouveau été mise sur pied, avec distribution de flyers et passages dans les classes. Quelques semaines après la rentrée, la fréquentation est en hausse par rapport à l'année précédente, tant sur la pause de midi qu'en fin de journée.

En parallèle au projet d'extension du Collège, le CODIR a lancé une démarche participative relative aux préaux scolaires en collaboration avec Lausanne Région et l'UNIL. Cette démarche vise à établir un diagnostic de la situation actuelle puis à identifier les besoins futurs permettant de coconstruire un projet de réaménagement. Le démarrage de la première phase de ce projet est en cours, avec l'envoi de questionnaires aux élèves 7P à 11S ainsi que la réalisation d'interviews sur site.

Des balades exploratoires, des ateliers participatifs ainsi qu'une séance publique suivront ces prochains mois afin d'intégrer l'ensemble des usagers des lieux.

Enfin, M. Emmanuel Lehnerr nous informe que les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe sont terminés avec 520 panneaux, et 6 kilomètres de câble installés. Le système de monitoring bientôt opérationnel, permettra d'assurer un suivi de la production de l'installation et de l'autoconsommation électrique du bâtiment.

6. Préavis N° 17/2024 – Règlement sur les transports scolaires de l'ASICE

La parole est donnée au rapporteur de la Commission Adhoc, M. Julien Altmann qui nous donne lecture du rapport.

La commission remercie Madame Frédérique Roth et Bertrand Fahrni pour leur présentation claire et concise.

Le changement de transporteur a motivé l'ASICE à modifier le projet de règlement sur les transports scolaires datant du 18 janvier 2017.

Elaboré à partir d'un règlement type fourni par le Canton et prenant en compte des retours d'expérience du terrain, ce projet vise entre autres à mieux cerner les responsabilités dans le cadre des déplacements des élèves et à prendre en compte les recommandations de l'association vaudoise des parents d'élèves.

Au vu de ce qui précède, la Commission Adhoc approuve à l'unanimité ce nouveau projet de règlement sur les transports scolaires.

Mme Sophie Brunner se réfère à l'article 5 « surveillance » qui a été repris du standard et informe qu'à Froideville, cet article pose un problème par rapport aux élèves de 2P et 3P qui sont déplacés et pour lesquels il n'y a pas de surveillance. Ainsi, tout n'est pas réuni pour la sécurité des élèves dans le cadre de ce règlement.

Mme Frédérique Roth lui répond en préambule que la base de ce règlement est celui fourni par le Canton auquel s'ajoutent les directives qui définissent les responsabilités des parents, des associations scolaires et des enseignants quant à la zone grise temporelle (5' avant / après les sonneries), ainsi que des recommandations des parents d'élèves du canton. La surveillance aux arrêts de bus est mise en place au-delà de 10', estimant qu'en dessous, les élèves sont déposés à proximité ou dans le périmètre scolaire; le temps restant étant imparti au trajet jusqu'à la classe ou jusqu'au bus.

Mme Sophie Brunner souligne qu'à Froideville, ce sont les enseignants qui doivent faire la surveillance à l'arrêt de bus dans cette fameuse zone grise pour encadrer les enfants de 6 ans que l'on n'ose pas laisser seuls. S'il y a un accident, c'est sûrement à l'ASICE que revient la responsabilité.

Mme Sandra Hulaas répond que le CODIR prend acte.

Aucune autre question n'étant posée, le préavis N°17/2024 est soumis au vote et accepté à la majorité moins 2 abstentions.



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

7. Préavis No 18/2024 – Budget 2025 de l'ASICE

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de Gestion, M. Laurent Tribolet qui nous donne lecture du rapport.

La COGEST remercie la représentante du CODIR et le Directeur de l'ASICE pour la qualité des réponses apportées.

Selon ses statuts, l'ASICE a pour but de répondre aux besoins (définis par la législation vaudoise) de la scolarité obligatoire des élèves de 1P à 11S.

Le budget 2025 est le premier budget présenté selon la norme MCH2. Le CODIR a transposé le budget 2024 et les comptes 2023 dans le nouveau plan comptable pour faciliter la compréhension du budget 2025. La COGEST a apprécié les efforts déployés par le CODIR à cette fin ainsi que les explications fournies sur cette nouvelle nomenclature.

Le budget scolaire et parascolaire sont à présent regroupés en un seul budget, avec un total de charges CHF 5'836'900.-, soit une diminution de 2.6% par rapport au budget 2024. Les revenus de l'ASICE sont estimés pour 2025 à CHF 463'110.-, (+ 10.3% par rapport à 2024). Il en découle un solde à charge des communes de CHF 5'373'790.-, (- 3.5% par rapport à 2024).

La COGEST salue le travail du CODIR visant à diminuer les charges, sans que la qualité des prestations n'en souffre. Le choix a été fait de répartir les charges selon une proportion du nombre d'élèves du primaire (70%) et du secondaire (30%). La COGEST constate une quasi-stabilité du coût de l'élève. Il n'est pas possible de tirer des conclusions de cet indicateur dépendant de la variabilité des élèves, aussi se pose toujours la question de la pertinence de cet indicateur.

Les variations significatives du budget sont observées sur les bâtiments, le transport, l'école obligatoire et l'accueil de jour.

Concernant les postes principaux :

- Le budget du poste Electricité a été établi avec une approche très prudente; la 1^{ère} facture en juillet étant négative (production supérieure à la consommation grâce aux panneaux photovoltaïques). Ne disposant pas encore du logiciel de suivi de la production et de la consommation, le CODIR estime les recettes de manière prudente à CHF 20'000.- (estimation des mandataires à CHF 26'000.-.)
- La direction de l'ASICE a revu l'ensemble des abonnements de téléphonie et appareils, en privilégiant les raccordements IP. La relation contractuelle précédente avec Swisscom a permis d'unifier les délais de résiliation et d'obtenir des conditions favorables.
- Le fonds de rénovation actuel ne devrait plus être maintenu car l'ASICE génère des pertes couvertes par les Communes membres et que selon la norme MCH2, le maintien de ce fonds nécessiterait que l'ASICE fasse des bénéficiaires. Une dissolution de ce fonds doit intervenir dans un délai de 5 ans. Le CODIR fait une réflexion pour investir ce fonds dans la réfection du préau du Collège de la Combe. Le moment venu, le projet fera l'objet d'un préavis ad hoc.
- La réorganisation des transports (avec un bus de moins) et des horaires scolaires, en collaboration avec l'Etablissement ont permis une baisse d'environ CHF 150'000.-
- Pour les activités scolaires, le budget a été adapté au nombre effectif des élèves concernés par les camps (8P). Une baisse substantielle en corrélation avec la baisse de l'effectif des 8P est donc constatée pour l'exercice 2025.
- Concernant la participation aux locaux du Mont/Lausanne, une convention est en cours de négociation. A noter que le programme de l'extension de la Combe ne permettra pas de résoudre la location de la salle psychomotricité au Mont/Lausanne. Le CODIR se doit d'être attentif à trouver une solution à moyen terme.
Pour 2026, la COGEST recommande à nouveau au CODIR de revoir le mode de calcul pour les locations et les coûts d'entretien des locaux. Il semblerait juste que les coûts effectifs soient remboursés aux communes partenaires. Toutefois, le CODIR devra évaluer les risques qu'un tel système engendrerait sur la stabilité des comptes relatifs aux locaux. Les Communes devraient avoir planifié à l'avance les travaux d'entretien (demeurent réservées les urgences).

En conclusion, la COGEST recommande au Conseil Intercommunal de l'ASICE d'approuver le budget de l'ASICE 2025 conformément au préavis n°18-2024 du 22 août 2024 tel que présent

Mme Sophie Brunner demande s'il est possible d'avoir des détails sur les diminutions de budget de 25% liés au transport.

Mme Frédérique Roth lui répond qu'il y a effectivement un bus en moins, mais aussi que la diminution des charges provient de l'appel d'offre limitant les coûts. L'entreprise avec qui le nouveau contrat a été conclu se lance sur le marché vaudois et a donc garanti un prix concurrentiel sur 5 ans.



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

Mme Sophie Brunner rajoute que l'économie est intéressante mais que dans la réalité du terrain, l'organisation des sorties pose problème car le budget n'a pas été augmenté et que les tarifs des transports romontois sont assez chers.

Mme Frédérique Roth précise que les coûts des transports des activités parascolaires n'ont pas augmenté. Il y avait un forfait en place avec CarPostal la dernière année de leur mandat. Ainsi l'EPS privilégiait CarPostal, les déplacements lors des sorties étant « gratuits », car pris sur le forfait. Ce qui a fait exploser le nombre de sorties. Ce n'est donc pas une augmentation du prix tarifaire; le budget dévolu aux activités hors cours est resté constant, les règles d'attribution sont restées identiques avec un prix par élève.

M Sébastien Blatti souligne une erreur de calcul dans le préavis n°18, au tableau 3 : si on calcule le total des pourcentages, on dépasse de 0.1% les 100%.

Mme Frédérique Roth lui répond qu'il s'agit d'un problème d'arrondi.

Le préavis N°18/2024 est soumis au vote et est accepté à l'unanimité moins 2 absents.

8. Informations de la Directrice de l'établissement scolaire

Mme Virginie Dorthe, Directrice de l'Etablissement scolaire, étant absente, il n'y a pas d'information à communiquer sous ce point.

9. Divers et propositions individuelles

M. Laurent Tribolet demande s'il y a de nouvelles informations concernant le projet d'extension du collège de la Combe.

M. Emmanuel Lehnerr lui répond que le cahier des charges est fini. Il y a actuellement des discussions pour recalculer le prix au m² à la baisse, suite à une incompréhension de l'architecte dans le dossier initial. Cela entraîne donc un peu de retard.

Mme Frédérique Roth, Présidente du CODIR tient à saluer M. Jean-Pierre Sterchi, délégué pour la commune de Cugy, qui vit aujourd'hui sa dernière séance au sein du conseil de l'ASICE. Rentré au CODIR en 2011, M. Jean-Pierre Sterchi a œuvré et participé grandement au développement des prestations de l'ASICE. Il a ainsi activement œuvré dans le dossier RH de reprise du personnel de l'ASICE ainsi que dans celui de transmission de la gestion des APEMS à l'EFAJE. Toujours bienveillant et rassembleur, il est nommé président du CODIR pour la législature 2016-2021. Homme de vision et de projet, il a été une pierre angulaire dans la création du site internet, ainsi que dans la création de la bibliothèque scolaire intercommunale, ou encore dans l'ouverture d'un centre d'animation répondant aux besoins des familles.

Mme Frédérique Roth remercie vivement et félicite M. Jean-Pierre Sterchi au nom du CODIR, du personnel de l'ASICE ainsi qu'au nom des familles qui ont eu l'occasion de bénéficier des prestations qu'il a participé à mettre en place.

M. Jean-Pierre Sterchi remercie à son tour l'assemblée pour la période très intéressante et très intense qui lui a permis de rencontrer des collègues motivés et de participer au développement de l'ASICE afin d'apporter aux élèves des conditions de travail optimales. Il rappelle qu'au départ, l'ASICE reposait sur une seule personne et que de législature en législature, la situation s'est améliorée. Il se dit fier de la qualité des préavis proposés aujourd'hui et félicite le CODIR pour son engagement.

10. Dates des prochaines séances du Conseil intercommunal

La date du dernier conseil de 2024 est le 11 décembre 2024.

Pour 2025, les dates des conseils ont été fixées comme suit : le 25 mars, le 3 juin, le 30 septembre, et le 9 décembre.

La séance est levée à 20h41



BRETIGNY



CUGY

ASICE



FROIDEVILLE



MORRENS

Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente suppléante :

La secrétaire :

Mme S. Hulaas

N.Lüthi

Annexes :

- Liste des présences
- Informations du CODIR
- Rapports de la COGEST et de la commission Ad Hoc